

FEDERER LES COLLECTIVITES AUTOUR DES ENJEUX FORESTIERS

Créé en 1933, le réseau des associations de Communes forestières regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt bénéficiant du régime forestier (communale, sectionale, domaniale, d'établissement public...), et plus largement des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière forêt-bois. Il représente aujourd'hui plus de 6 000 adhérents au niveau national et est membre de la Fédération européenne des Communes forestières. Au niveau départemental, l'association de Communes forestières de l'Allier est affiliée à l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et à la Fédération nationale des Communes forestières.

Avec environ 123 000 hectares de forêt dont 20% de forêts domaniales et plus de 75% de forêts privées, les enjeux forestiers du département sont multiples: enjeux économiques de développement local et de structuration de la filière bois, enjeux sociaux d'accueil du public, enjeux environnementaux avec notamment des dépérissements liés au dérèglement climatique.

C'est pourquoi depuis 2015 notre association accompagne et outille les élus du département pour la mise en place de politique en lien avec les thématiques forêt-bois : bois construction, bois énergie, commercialisation et mobilisation des bois, conciliation des usages, environnement, foncier forestier, équilibre sylvo-cynégétique, gestion des risques...

LES VALEURS DU RESEAU

- ✓ La gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques
- ✓ Une vision de l'espace forestier comme atout du **développement local et de lutte contre** le changement climatique
- ✓ Le soutien à la filière forêt-bois et à une économie de proximité
- ✓ **Le rôle central des élus,** garants de **l'intérêt général** dans la mise en œuvre des politiques forestières territoriales
- ✓ La volonté de **transmettre un patrimoine forestier** aux générations futures

5 BONNES RAISONS D'ADHERER

Faire entendre votre voix au sein des instances politiques et administratives

Bénéficier de la force d'un réseau structuré : sur toutes les questions forêt bois, la voix des adhérents est portée dans les différentes instances départementales, régionales, nationales et européennes par les élus, administrateurs de l'association.

Obtenir un accompagnement personnalisé dans la prise en compte et la mise en valeur des espaces forestiers et du bois

- Un projet de coupes de bois, d'affouage, de desserte forestière, de bâtiment ou de chaufferie au bois ? Grâce à l'association, vous disposez d'une équipe pluridisciplinaire pour tout appui technique et d'ingénierie financière nécessaire.
- Disposer d'outils de formation et d'information actualisés

 Décidez en toute connaissance de cause : l'association vous propose une offre de formation adaptée aux problématiques des élus.
- Développer des actions forêt-bois répondant aux enjeux de votre territoire

 Les Communes forestières mettent à disposition les données et informations sur les dynamiques forestières de votre commune ou de votre intercommunalité.
- Profiter d'un suivi étroit des engagements de l'ONF vis-à-vis des collectivités

 Les Communes forestières s'impliquent auprès des collectivités, de l'ONF et de l'État afin de résoudre les difficultés de mise en œuvre du régime forestier.

COMMENT ADHERER?

Pour adhérer, chaque collectivité doit délibérer en conseil municipal, renvoyer le bulletin d'adhésion et désigner un représentant titulaire et un suppléant pour être représentée au sein des communes forestières.

Une fois adhérente, la commune/collectivité est membre de droit de la Fédération Nationale des Communes Forestières et peut bénéficier du soutien de l'association dans ses démarches ou pour être accompagnée par le réseau dans sa politique forestière.